

LICENCES

ARBITRAGE

RÈGLEMENTATION

SPORTIVE

mutation

anti-dopage

RÉGLEMENTATION DES ÉPREUVES NATIONALES 2019





FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

Mise à jour le 10/04/2019

Sommaire

Introduction	4
Principales évolutions 2019	5
1. Règles communes aux Épreuves Nationales	6
1.1 Inscription au calendrier	6
1.2 Officiels	6
1.3 Arbitrage	6
1.3.1 Conduites des athlètes	6
1.3.2 Pénalités	9
1.3.3 Natation	11
1.3.4 Cyclisme	13
1.3.5 Course à pied	14
1.4 Spécification du matériel	14
1.4.1 Combinaison de Natation	14
1.4.2 Vélo	15
1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation	16
2. Les Championnats de France	17
2.1 Liste des épreuves	17
2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales :	19
2.2.1 Généralités	19
2.2.2 Courses soumises à des quotas	20
2.2.3 Signe distinctif « Champion de France »	20
2.3 Championnats de France Individuels Jeunes	21
2.3.1 Remise des dossards	21
2.3.2 Conditions de participation	21
2.3.3 Classement par Équipe	22
2.4 Championnats de France Individuel “Toutes Catégories” et “Groupes d'Âge”	23
2.5 Championnat de France Individuel de Paratriathlon	23
2.6 Championnat de France de Bike & Run	23

2.7 Championnats de France des Raids Adultes	24
2.7.1 Manches qualificatives	24
2.7.2 Championnat de France	25
2.8 Championnat de France des Raids Jeunes	26
2.9 Coupe de France des Clubs	27
2.9.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon	27
2.9.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon	27
2.9.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters	28
2.10 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon	28
2.11 Championnat de France de Relais Mixte de Triathlon	29
2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon	31
2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3	31
2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course	32
2.12.3 Championnat Type B (Élimination Directe) - Description des règles de course	37
2.12.4 Liste des pénalités :	41
2.12.5 Règle du Coaching :	42
2.12.6 Règles de montée / descente de division	43

Introduction

Les Épreuves Nationales décrites dans les pages suivantes sont régies par la Réglementation Sportive Internationale (ITU) amendée par la Fédération Française de Triathlon , ainsi que dans la Réglementation Sportive. Pour les Épreuves Nationales, la Réglementation des Épreuves Nationales prévaut sur la Réglementation Sportive.

Ces règles ont pour objectifs de :

- Créer un climat de sportivité, d'équité et de fair play,*
- Garantir sécurité et protection,*
- Pénaliser les athlètes qui ne respectent pas les règles.*

Principales évolutions 2019

Les règles WT/ITU sont applicables dans notre réglementation des épreuves nationales.

Ajouts :

- **1.3.1.5 Arbitrage - Assistance Technique (page 8/9) :**
 - Ajout de la notion d'une zone clairement identifiée ;
- **1.3.2 Pénalités - Cadre Général (Page 9) :**
 - Ajout d'un tableau récapitulatif du type de pénalité en fonction de l'épreuve.
- **1.4.2.2 Matériel - Vélo (page 15) :**
 - les roues doivent désormais compter au moins 16 rayons pour une course avec drafting autorisé ;
- **2.3.2 Épreuves Jeunes - course à quotas (page 20) :**
 - Désormais les athlètes terminant aux trois premières places du championnat de l'année N-1, octroient à leur ligue (ou inter-ligue pour le Triathlon) d'appartenance un quotas performance pour le championnat de l'année N ;
- **2.12.2 Championnats de Type A (page 22) :**
 - Les clubs de Division 1 de Triathlon et Duathlon, labellisation "*Club Excellence Nationale Jeunes*" ont la possibilité d'inscrire une équipe de 3 à 5 athlètes (de catégorie Cadet et U23) sur les étapes de division 2 de leur choix.

Modifications :

- **1.3.1.2 Conduites des Athlètes - Admissibilité (page 7) :**
 - Distinction des courses jeunes et adultes
 - Pour les courses de type adultes les catégories seront désormais définies en fonction de l'âge du concurrent.
 - Suppression des dénominations Sénior et Vétéran.
- **1.3.3 Natation - Prise de température (page 12) :**
 - la prise de température devra être effectuée 1h15 avant le départ de l'épreuve.
- **1.3.5 Course à Pied - Arrivée (page 14) :**
 - Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de conserver sa numérotation officielle visible afin de permettre son classement. En cas de doute, le concurrent doit revenir auprès de l'arbitrage afin de confirmer sa numérotation.
 - La non lisibilité du dossard à l'arrivée n'est plus disqualifiante lors du passage de la ligne d'arrivée du concurrent concerné. Néanmoins, une absence totale du dossard à l'arrivée entraînera sa disqualification.
- **1.4.1 Combinaison de Natation (page 14) :**
 - Précision sur les caractéristiques de la tenue réglementaire de natation.
- **1.4.2.2 Vélo - Les courses avec Aspiration Abri (page 15) :**
 - Précision du dispositif des prolongateurs.
- **2.12.4 Liste des pénalités :**
 - Dissociation de la pénalité prévue pour "retard ou absence à la cérémonie protocolaire"

1. Règles communes aux Épreuves Nationales

1.1 Inscription au calendrier

Dans les conditions définies par la Commission des Epreuves Nationales (C.E.N.), les candidatures aux labels nationaux peuvent être déposées tout au long de l'année auprès de ladite commission. Cette commission valide les candidatures aux labels nationaux pour intégration au calendrier N+1 à N+2.

En cas d'annulation d'une Épreuve Nationale, la C.E.N décidera du calendrier (annulation ou solution alternative).

1.2 Officiels

Les officiels sont :

- Les membres du comité d'organisation ;
- Les membres du service médical ;
- Les arbitres ;
- Les délégués techniques fédéraux ;
- Les évaluateurs des officiels ;
- Le Délégué du contrôle Anti-dopage ;
- Les bénévoles désignés et identifiés ;
- Les classificateurs.

L'organisateur, en lien avec la F.F.TRI., autorise l'accès des différentes zones et locaux aux personnes accréditées à cet effet.

1.3 Arbitrage

La Réglementation des Épreuves Nationales s'appuie sur la Réglementation Sportive Internationale (ITU) amendée par la Fédération Française de Triathlon.

1.3.1 Conduites des athlètes

1.3.1.1 Conduite générale

Les athlètes doivent :

- Connaître, comprendre et suivre la réglementation ;
- Pratiquer en toute sportivité ;
- Être responsable de leur sécurité et de celle des autres athlètes ;
- Suivre les indications des officiels ;
- Suivre les consignes de course
- Informer les officiels en cas d'abandon ;
- Respecter les temps limites mis en place par l'organisation.
- Être bien préparé pour l'épreuve et avoir un matériel adapté à la compétition ;
- Ne pas tenter de tirer avantage d'un véhicule ou d'un autre objet ;
- Ne pas utiliser de moyen de communication et audio qui détournerait l'attention
- Respecter les zones de propreté clairement identifiées par l'organisation ou autres installation publiques permettant le respect de l'environnement
- Traiter les autres athlètes, officiels, bénévoles et spectateurs avec respect et courtoisie ;
- Se conformer aux règles relatives au dopage ;

- Éviter toutes démonstrations politiques et religieuses ;

1.3.1.2 Admissibilité

Les athlètes faisant l'objet d'une suspension ne sont pas autorisés à participer à toute épreuve organisée sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon.

L'âge d'un athlète est déterminé par son âge au 31 décembre de l'année de la compétition. Les surclassements sont autorisés dans le respect de la procédure mise en place.

ÉPREUVES NATIONALES JEUNES								
Catégories	Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
Benjamin	12	13	2006	2007	X	-	-	-
Minime	14	15	2004	2005	X	-	-	-
Cadet	16	17	2002	2003	X	X	-	-
Junior	18	19	2000	2001	X	X	-	-

ÉPREUVES NATIONALES ADULTES									
Groupes d'Âges		Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
18-19	-	18	19	2000	2001	X	X	X	X
20-24	-	20	24	1995	1999	X	X	X	X
U 23 *	-	18	23	1996	2001	-	X	X	-
25-29	-	25	29	1990	1994	X	X	X	X
30-34	-	30	34	1985	1989	X	X	X	X
35-39	-	35	39	1980	1984	X	X	X	X
40-44	Master	40	44	1975	1979	X	X	X	X
45-49	Master	45	49	1970	1974	X	X	X	X
50-54	Master	50	54	1965	1969	X	X	X	X
55-59	Master	55	59	1960	1964	X	X	X	X
60-64	Master	60	64	1955	1959	X	X	X	X
65-69	Master	65	69	1950	1954	X	X	X	X
70-74	Master	70	74	1945	1949	X	X	X	X
75-79	Master	75	79	1940	1944	X	X	X	X
80-84	Master	80	84	1935	1939	X	X	X	X
85-89	Master	85	89	1930	1934	X	X	X	X
90-94	Master	90	94	1925	1929	X	X	X	X
95-99	Master	95	99	1920	1924	X	X	X	X

* la catégorie U23 ne concerne que les Championnats de France Individuels Distance S de Triathlon et de Duathlon et les Championnats de France des Clubs de Division 1 de Triathlon et de Duathlon.

1.3.1.3 Tenue

Un athlète doit porter la tenue de son club pendant l'épreuve et lors de la cérémonie protocolaire.

La tenue doit couvrir le torse à l'avant et peut être ouverte à l'arrière. Les bras ne peuvent pas être couverts sauf si les conditions météorologiques le justifient. La décision est prise par le Délégué Technique Référent et l'Arbitre Principal.

Il est préférable d'avoir la fermeture de la Trifonction dans le dos. Les bretelles doivent rester sur les épaules pendant toute l'épreuve.

Sur les courses de format Distances L et supérieur, les athlètes sont autorisés à porter des trifonctions descendant jusqu'aux coudes. Dans le cas de l'utilisation d'une tenue en deux parties, elles doivent rester jointives et le torse ne doit pas être vu pendant l'épreuve.

En dehors des courses de Distances L et supérieur, les athlètes doivent porter la même tenue du départ à l'arrivée. Une tenue de pluie peut être utilisée sous réserve d'une validation préalable du Délégué Technique référent et de l'Arbitre Principal.

1.3.1.4 Numérotation

Le numéro officiel, sous forme de dossard, fourni par l'organisation :

- Peut être porté en natation si la combinaison est autorisée et ne doit pas être porté si elle est interdite ;
- Est obligatoire pour les parties Cyclisme et Course à pied ;
- Doit être visible dans le dos pour la partie Cyclisme et devant pour la partie Course à pied.

NB : La non lisibilité du dossard à l'arrivée n'est plus disqualifiante lors du passage d'un athlète sur cette dernière. Néanmoins, une absence totale du dossard à l'arrivée entraînera la disqualification de l'athlète concerné.

Le numéro officiel, sous forme de marquage (tatouages ou autres) :

- Doit être porté par les athlètes dès la mise en place du matériel dans l'Aire de Transition et est contrôlé par les arbitres ;
- Doit être identifié sur le bras gauche et la jambe gauche tel que présenté dans l'exposé de course ;
- Doit être lisible verticalement ;

En cas d'une course de type open en même temps que l'épreuve Nationale, le Délégué Technique Référent décide du moyen d'identification approprié pour les athlètes de chaque course.

1.3.1.5 Assistance

Assistance Physique :

L'assistance physique entre concurrents est interdite, un tel geste est passible de disqualification pour les deux athlètes concernés.

Cette règle ne s'applique pas pour une assistance physique entre concurrents d'une même équipe lors d'une épreuve de championnat par équipe.

Assistance Technique :

L'assistance fournie par les bénévoles ou par les officiels est permise lorsqu'elle a été approuvée par le délégué technique référent ou l'arbitre principal, mais elle doit **se limiter au ravitaillement en boisson et en nourriture, ainsi qu'à l'assistance mécanique et médicale.**

Les athlètes peuvent s'entraider pendant une course en s'échangeant divers accessoires, tels que **nourriture et boissons après un poste de ravitaillement**, de même que **pompe, pneu, chambre à air et trousse de réparation de crevaison, dans une zone clairement identifiée**, si cela ne l'empêche pas de continuer sa propre course.

Cas particulier pour les épreuves par équipe :

L'entraide entre coéquipier est autorisée, même si cela doit empêcher la suite de la course de l'un des athlètes.

1.3.2 Pénalités**1.3.2.1 Cadre général**

En cas de manquement à une règle, un athlète peut être averti, pénalisé par un temps, disqualifié, suspendu ou expulsé selon la nature de la faute commise.

Tableau des pénalités :

	Course avec Aspiration-Abri	Course sans Aspiration-Abri (Hors Groupes d'Âge) + Paratriathlon	Course sans Aspiration-Abri (Groupes d'Âges)
Départ	Penalty box	Penalty box	Stop & Go en T1
Natation	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Transition 1	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Vélo	Penalty box	Zone de pénalité (Carton Bleu)	Zone de pénalité (Carton Bleu)
Transition 2	Penalty box	Penalty box	Stop & Go
Course à pied	Stop & Go (Carton Jaune)	Stop & Go (Carton Jaune)	Stop & Go (Carton Jaune)

Les suspensions et expulsions sont décidées par la Commission Nationale de Discipline.

Les Arbitres Nationaux sont autorisés à déterminer des pénalités qui ne seraient pas dans la liste, ceci en évaluant le gain de l'avantage ou la dangerosité de la situation.

1.3.2.2 Avertissement

Le but d'un avertissement est d'avoir une attitude de prévention avant que la faute ne soit commise. Un Arbitre peut aussi faire un avertissement pour des infractions mineures.

L'arbitre suit la procédure suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention ;
- Annonce du Numéro et/ou Monsieur/Madame ;
- L'athlète s'arrête si nécessaire et est attentif à la demande de l'arbitre ;

- L'athlète poursuit sa course immédiatement après l'avertissement.

1.3.2.3 Penalty Box

Toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis la procédure de départ jusqu'à la fin de la 2ème transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Penalty Box », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre.

Les fautes liées au port du dossard ne sont pas concernées par cette règle ? .

L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. A l'entrée de ladite zone, tous les athlètes sanctionnés seront identifiés sur un tableau par l'affichage de leur numéro de dossard. .

Procédure de mise en application :

- Affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) sur un panneau situé avant la zone de pénalité. Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance de cette information et de réaliser la pénalité.
- Le numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) sanctionné sera clairement affiché dès que possible et au plus tard avant le dernier passage de l'athlète devant le tableau.
- L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
- Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'arbitre dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
- L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
- Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
- Pour les épreuves en relais, la pénalité peut être effectuée par n'importe quel membre de l'équipe qui n'a pas encore terminé son épreuve.
- La durée de la pénalité est fixée à :
 - Distance XS -> 5 sec,
 - Distance S -> 10 sec,
 - Distance M -> 15 sec,
 - Distance L à XXL -> 30 sec.

1.3.2.4 Carton Bleu

L'athlète est averti par la présentation d'un carton bleu suivant la procédure :

- ➔ Coup de sifflet pour capter l'attention
- ➔ Annonce du numéro et/ou Monsieur/Madame
- ➔ Présentation du carton Bleu et annoncer « Penalty, you have to stop at the next penalty box » ou « Pénalité, vous devez vous arrêter à la prochaine Penalty Box ».

L'arbitre s'assure que l'athlète est bien informé de la pénalité.

L'athlète sanctionné doit s'arrêter à la prochaine zone de pénalité et y demeurer pour une durée spécifique, en fonction de la distance de la course :

- 1 minute pour les Distances XS et S,
- 2 minutes pour la Distance M,
- 5 minutes pour les Distances L à XXL.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter à la prochaine zone de pénalité. S'il ne s'y arrête pas, l'athlète est disqualifié.

La (ou les) zone(s) de pénalité mises en place pour le non respect de la règle Aspiration-Abri se situe(nt) avant le début du parcours course à pied.

Pour les épreuves de Distance M ou moins, une seconde infraction pour non respect de la règle d'Aspiration Abri mène à une disqualification.

Pour les épreuves Distances L à XXL, la troisième infraction pour non respect de la règle d'Aspiration Abri mène à une disqualification.

1.3.2.6 Autres pénalités

La Disqualification est une pénalité appropriée pour les fautes graves, répétées, entraînant un danger, un comportement antisportif ou une faute commise non-réparable.

Si les conditions le permettent la procédure est la suivante :

- Coup de sifflet pour capter l'attention
- Présentation du carton Rouge
- Annoncer le numéro de l'athlète et/ou "Monsieur/Madame" puis "Disqualified"
- La procédure peut être différée pour des raisons de sécurité
- L'athlète arrête sa course

1.3.3 Natation

1.3.3.1 Règles générales

Les athlètes peuvent utiliser le fond au départ, à la sortie et lors des sorties à l'australienne.

Ces derniers doivent suivre le parcours de natation.

Les athlètes peuvent se reposer en point fixe en utilisant le fond ou un objet immobile.

En cas d'urgence, un athlète doit lever un bras et appeler à l'aide. En agissant ainsi l'athlète abandonne.

1.3.3.2 Conditions météorologiques

Prise de température :

La température de course officielle est le différentiel entre la température de l'eau et de l'air, représenté dans le tableau suivant :

		Température de l'air (en °C)										
		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
Température de l'eau (en °C)	22	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	Annulée
	21	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	Annulée
	20	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	Annulée
	19	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	Annulée
	18	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée
	17	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée
	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée
	15	15	14,5	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	14	14	14	13,5	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée
	13	13	13	13	12,5	12	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée	Annulée

Pour toutes autres conditions (vents, courant, pluie, ...), le délégué technique, en relation avec l'arbitre principal et les services de secours, peut adapter la distance de la partie natation. Cette décision doit être clairement communiquée aux athlètes avant le départ de la course.

La prise de température de l'eau se fait 1h15 avant le départ de l'épreuve à 60 cm de profondeur au milieu du parcours natation et à deux autres points de la zone de natation. La température la plus faible est considérée comme la température officielle.

Modifications des distances de courses :

La distance de natation peut être raccourcie ou annulée en fonction du tableau suivant :

Distances d'origine	Température de l'eau						
	≥ 32 °C	31,9 °C - 31 °C	30,9 °C - 15 °C	14,9 °C - 14 °C	13,9 °C - 13 °C	12,9 °C - 12 °C	≤ 12 °C
400 m	Annulée	400 m	400 m	400 m	400 m	400 m	Annulée
750 m	Annulée	750 m	750 m	750 m	750 m	750 m	Annulée
1500 m	Annulée	750 m	1500 m	1500 m	1500 m	750 m	Annulée
3000 m	Annulée	750 m	3000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée
4000 m	Annulée	750 m	4000 m	3000 m	1500 m	750 m	Annulée

1.3.4 Cyclisme

1.3.4.1 Règle de l'Aspiration Abri (AA)

Les courses sans Aspiration Abri (sans drafting) :

Certaines épreuves se déroulent sur des routes ouvertes à la circulation, dans ces conditions et pour des raisons de sécurité le drafting n'est pas autorisé. Dès lors, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration d'un concurrent ou d'un véhicule.

La zone d'Aspiration Abri est définie ci-après.

Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

Lors d'Aspiration Abri (drafting), il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.

1.3.4.2 Zone d'Aspiration Abri (AA)

Zone d'Aspiration Abri d'un vélo sur Distance L à XXL :

Cette zone est de 12 mètres de longueur mesurée à partir de l'extrémité frontale de la roue avant. Un athlète peut entrer dans la zone d'Aspiration Abri d'un autre athlète à condition qu'il soit en progression dans cette zone.

Un maximum de 25 secondes est alloué pour traverser la zone d'un autre athlète.

Zone d'Aspiration Abri d'un vélo sur Distance M et inférieure :

Cette zone est de 10 mètres de longueur mesurée à partir de l'extrémité frontale de la roue avant. Un athlète peut entrer dans la zone d'Aspiration Abri d'un autre athlète à condition qu'il soit en progression dans cette zone.

Un maximum de 20 secondes est alloué pour traverser la zone d'un autre athlète.

Zone d'Aspiration Abri d'une motocyclette et équipes (CLM/Equipe) :

Cette zone est de 12 mètres de longueur. Cela s'applique lors des courses avec ou sans Aspiration Abri.

Zone d'Aspiration Abri d'un véhicule :

Cette zone est de 35 mètres de longueur et s'applique à tout véhicule qui se trouve sur le parcours de vélo. Cela s'applique lors des courses avec ou sans Aspiration Abri.

1.3.5 Course à pied

1.3.5.1 Généralités

- L'athlète peut courir ou marcher.
- Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre (hors bike & run).
- L'athlète ne peut pas utiliser d'éléments extérieurs (barrières, arbres, poteaux, etc..) pour s'aider dans les virages.
- L'athlète ne peut pas être accompagné par une personne extérieure à la course (accompagnant, coach, etc...).
- L'utilisation de tout matériel audio est interdit..

1.3.5.2 Arrivée

- Un concurrent est jugé arrivé au moment où une partie de torse passe à la verticale la ligne d'arrivée.
- Le pointage manuel du corps arbitral prévaut sur le pointage électronique en cas d'arrivée au sprint.
- Un concurrent doit rester vigilant sur le fait de conserver sa numérotation officielle visible afin de permettre son classement. En cas de doute, le concurrent doit revenir auprès de l'arbitrage afin de confirmer sa numérotation.

NB : La non lisibilité du dossard à l'arrivée n'est plus disqualifiante lors du passage de la ligne du concurrent concerné. Néanmoins, une absence totale du dossard à l'arrivée entraînera sa disqualification.

1.4 Spécification du matériel

1.4.1 Combinaison de Natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, sous réserve des conditions citées-ci-dessous :

Jeunes et Championnat de France des Clubs (D1/D2/D3) :

Distance	Interdite	Obligatoire
Distance XS à S	> 19.9 °C	< 16 °C

Toutes Catégories & Groupes d'Âges :

Distance	Interdite	Obligatoire
Distance XS à M	> 21.9 °C	< 16 °C
Distance L à XXL	> 24,5 °C	< 16 °C

Lorsque le port de la combinaison néoprène est interdit, le port d'une surtenue ("trisuits") sans néoprène est autorisée du moment qu'elle ne recouvre pas les avant-bras et les jambes en dessous du genou.

Les trisuits ("trisuits") et les maillots de bain doivent être composés à 100% de matière textile et ne doivent pas comporter de matériaux caoutchoutés, tels que polyuréthane, néoprène ou autre.

1.4.2 Vélo

1.4.2.1 Les courses sans Aspiration Abri (sans drafting) et Contre-la-montre par équipe :

- La roue arrière peut être recouverte (disque). Cette spécification peut être modifiée par l'Arbitre Principal pour des raisons de sécurité (vent violent).
- Les freins à disque sont autorisés ;
- Les roues devront avoir le même diamètre à l'avant et à l'arrière.

1.4.2.2 Les courses avec Aspiration Abri (drafting) :

- Les cintres classiques sont obligatoires ;
- Les roues doivent compter au moins 16 rayons ;
- Les roues seront de diamètre identique ;
- Les freins à disque sont autorisés ;
- Tous les composants doivent être identifiables et disponibles commercialement ;
- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajouts ou adaptation personnelle). Ces derniers ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de la roue avant, et ne dépassent pas la ligne créée par les points avant des leviers de freins.
- Les roues lenticulaires ou paraculaires sont interdites ;
- Les carénages destinés à améliorer la pénétration dans l'air sont interdits ;
- Les contenants liquides fixés sur les guidons ou sur-guidons sont interdits.

1.4.2.3 Spécificité - Championnat de France de Bike & Run et Cross-Tri :

- Le diamètre maximal de la roue est de 29 pouces ;
- La largeur minimale des pneus est de 38 mm ;
- L'aspiration abri est autorisée.

1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation

	Compétitions	Comment déposer la demande	Quand	Recours 1	Recours 2
Réclamation	1- les Épreuves Nationales	1- en mains propres à l'arbitre principal le jour de l'épreuve 2- par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine 3- par lettre recommandée avec A/R au Président la Commission Nationale Sportive	Demande: 2 jours ouverts après l'épreuve au plus tard	Bureau Exécutif Fédéral Max 10 jours après notification	Commission de conciliation du CNOSF
	2- les épreuves délivrant un titre de Champion Régional, Départemental 3- les épreuves sélectives pour accéder aux Épreuves Nationales	1- en mains propres à l'arbitre principal le jour de l'épreuve 2- par lettre recommandée avec A/R au Président de la ligue régionale organisatrice		1- par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine 2- par lettre recommandée avec A/R au Président de la Fédération Française de Triathlon	
Contestation de pénalités infligées par la CEN	Epreuves Nationales	1- par lettre recommandée avec A/R au Président de la Commission Nationale Sportive 2- par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine	Demande: 5 jours ouverts après notification de la décision		
Dérogation à la RGF/REN	Toutes les épreuves agréées par la Fédération Française de Triathlon	1- par lettre recommandée avec A/R au Président de la Fédération Française de Triathlon 2- par saisine électronique http://tinyurl.com/saisine	15 jours au plus tard avant l'épreuve		

Réclamation :

Une réclamation peut porter uniquement sur les conditions d'accès et de participation à l'épreuve. **Une réclamation ne peut porter sur l'arbitrage** réalisé lors du déroulement de la course.

Contestation :

Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la Commission des Epreuves Nationales.

Elle doit obligatoirement être étayée de preuves et/ou de témoignages. En cas de contestation d'une pénalité financière, le chèque correspondant devra obligatoirement être joint, ou transmis par courrier en cas de contestation via le formulaire de saisine électronique <http://tinyurl.com/saisine>. Le chèque ne pourra être encaissé ou retourné qu'à la fin de la procédure.

Gestion des appels :

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans l'organe d'appel s'il a siégé dans l'organe de première instance.

2. Les Championnats de France

2.1 Liste des épreuves

Championnat de France de Triathlon						
Nom	Titres		Distance	Format de course		Sélection
Toutes Catégories & U23	Scratch et U23	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
Des Clubs	Clubs	H/F	Distance L ou XL	Individuel (2)		Aucune
Jeunes	Minimes	H/F	Distance XS	Individuel	AA	1/2 Finale
Jeunes	Cad et Ju	H/F	Distance S	Individuel	AA	1/2 Finale
Equipes Jeunes	Min, Cad, Jun	H/F	Distance XS/S	3 premiers / équ.	AA	Aucune
Ligue	Benj, Min, Cad, Jun	F-H-F-H	Distance XS	Relais à 4	AA	Aucune
Relais Mixte	Junior et Adultes	F-H-F-H	Distance XS	Relais à 4	AA	Aucune
Paratriathlon	Par Handicap	H/F	Distance S	Individuel		Aucune
Neiges	Jun, par Groupes d'Âges	H/F	Distance M	Individuel		Aucune
Neiges	Clubs	M	Distance M	Individuel (2)		Aucune
Division 1	Clubs	H/F	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 2	Clubs	H/F	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 3	Clubs	H/F	Distance S	équipe	AA	1/2 Finale

Coupe de France Triathlon						
Jeunes (Benj - Min - Cad - Jun)	-	F-H-F-H	Jeune 12-19	Relais à 4	AA	Aucune
des Clubs	-	H+F	Distance S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas
Challenge National des Clubs Master	-	H/F/M	Distance S	Equipe 3 à 5	CLM	Aucune

Championnat de France de Duathlon						
Nom	Titres		Distance	Format de course		Sélection
Toutes Catégories & U23	Scratch et U23	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	Distance L ou XL	Individuel		Aucune
Des Clubs	Clubs	H/F	Distance L ou XL	Individuel (2)		Aucune
Jeunes	Minime	H/F	Distance XS	Individuel	AA	Quotas
Jeunes	Cad et Ju	H/F	Distance S	Individuel	AA	Quotas
Equipes Jeunes	Min, Cad, Jun	H/F	Distance XS/S	3 premiers / équ.	AA	Quotas
Neiges - Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance M	Individuel		Aucune
Neiges - Master	Master	H/F	Distance M	Individuel		Aucune
Neiges	Clubs	H	Distance M	Individuel (2)		Aucune
Division 1	Clubs	H	Distance M	équipe	AA	Championnat
Division 1	Clubs	F	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 2	Clubs	H	Distance S	équipe	AA	Championnat
Division 2	Clubs	F	Distance S	équipe	AA	1/2 Finale
Division 3	Clubs	H	Distance S	équipe	AA	1/2 Finale

Coupe de France Duathlon						
des Clubs (1)	Clubs	H+F	Distance S	Equipe 3 à 5	CLM	Quotas

Championnat de France de Bike and Run						
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	Distance S	Individuel	AA	Aucune
Master	Master	H/F/M	Distance S	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France de Cross Triathlon						
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance M	Individuel	AA	Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	Distance M	Individuel	AA	Aucune

Championnat de France d'Aquathlon						
Clubs Jeunes	Benj, Min, Cad, Ju	H/F	Distance XS/S	3 premiers / équ.		Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F	Distance S	Individuel		Aucune
Groupe d'âges	Par Groupes d'Âges	H/F	Distance S	Individuel		Aucune
Jeunes	Benj et Min	H/F	Distance XS	Individuel		Quotas
Jeunes	Cad et Ju	H/F	Distance S	Individuel		Quotas

Championnat de France de Raid						
Jeunes	Minine	H/F/M	Distance XS	Équipes 2		Aucune
Jeunes	Cadet + Junior	H/F/M	Distance S	Équipes 2		Aucune
Toutes Catégories	Scratch	H/F/M	-	Équipes 3 ou 4		Challenge

(1) Les 5 premiers (H et F) de l'année précédente sont qualifiés d'office.

(2) Trois meilleurs par club.

2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales :

2.2.1 Généralités

- Les labels des épreuves (Championnat, Grand Prix, Coupe et Challenge) sont attribués par la Fédération Française de Triathlon.
- La Commission des Epreuves Nationales décide des distances des Épreuves Nationales.
- Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Epreuves Nationales.
- L'inscription se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.
- L'ensemble des participants d'un même club porteront la même tenue de leur club durant la course et sur le podium.
- Les Champions de France sont tenus de revêtir ce maillot sur le podium protocolaire, lorsque ce dernier lui est distribué.
- Dans le cas où des licenciés de la Fédération Française de Triathlon de nationalité étrangère participent au championnat de France individuel, deux podiums distincts et deux classements distincts seront mis en place (scratch toutes nationalités / championnat de France intégrant uniquement les licenciés de nationalité française).
- Pourront participer et prétendre à un classement ou titre d'une Épreuve Nationale uniquement les athlètes pour lesquels la *licence compétition Fédération Française de Triathlon* aura été validée informatiquement dans l'application fédérale par la ligue régionale :
 - **Pour la D1, D2, D3 (Hommes / Femmes / Triathlon & Duathlon) :**
 - en cas de mutation : au plus tard le 31 janvier de la saison en cours,
 - en l'absence de mutation : au plus tard 15 jours avant l'épreuve concernée.
 - **Pour toutes les autres Épreuves Nationales :**
 - au plus tard 15 jours avant l'épreuve concernée.
- Seul le club affilié à la Fédération Française de Triathlon, exempt de toute créance auprès des instances fédérales et s'étant acquitté du droit d'accès peut présenter une équipe masculine et/ou féminine, pour les Championnats de France des Clubs et la Coupe de France.
- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes, un même concurrent cadet ou U23 peut être classé en catégorie Toutes Catégories et U23. Il a accès au(x) titre(s) correspondant et à la grille de prix associée.
- Les titres de « Champion de France » individuel et Bike & Run peuvent être délivrés uniquement aux athlètes de nationalité française licenciés « compétition » de la Fédération Française ou de la Fédération Tahitienne de Triathlon .
- Pour les compétitions délivrant une grille de prix, les athlètes licenciés « compétition » de la Fédération Française de Triathlon et de nationalité étrangère sont éligibles à celle-ci.
- Les couleurs portées lors des championnats de France seront toujours celles du club affilié au sein de la Fédération Française de Triathlon dans lequel l'athlète est licencié à la date de l'épreuve considérée..

2.2.2 Courses soumises à des quotas

- Pour chaque ligue régionale, les divers quotas de qualifiés individuels et clubs sont calculés annuellement proportionnellement au nombre de licenciés validés dans Espace Tri 2.0 au 31 janvier de l'année en cours . Chaque ligue définit son mode de sélection, et le nombre d'athlètes qu'elle sélectionne, dans la limite des quotas.
- L'interlocuteur des ligues est la Commission des Epreuves Nationales. Elle transmet aux ligues régionales, pour fin février au plus tard, les quotas pour chacune des catégories d'âge et de sexe.
- Le « qualifié d'office » est soumis au paiement du droit d'inscription et cette qualification n'attribue aucun droit particulier à l'intéressé(e).

2.2.3 Signe distinctif « Champion de France »

Le signe distinctif doit être porté jusqu'à l'arrivée de la course du Championnat de France N+1 de la discipline et de la distance concernée, et la discipline concernée.

Le signe distinctif du « Champion de France » doit répondre aux critères suivant :

- liseré tricolore (bleu, blanc et rouge) positionné sur la tenue au niveau de la cuisse et qui entourera la cuisse toute entière.
- largeur : de 3 à 5 cm (taille proportionnelle pour chacune des couleurs),

Une tenue de cérémonie, peut être prévue par les clubs pour se présenter lors des protocoles, intégrant un liseré au col ou aux manches (celle-ci doit être uniforme tant pour le haut que pour le bas de la tenue).

Pour les championnats individuels :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », à l'occasion de l'ensemble des courses correspondantes à la discipline et au format de course où ils se sont vus titrés :

- le Champion de France toutes catégories ;
- le Champion de France « Jeune » en titre par catégorie d'âge.

Pour les championnats par équipe :

Seuls pourront revêtir une tenue avec le signe distinctif du « Champion de France », l'ensemble des membres composant l'équipe de D1 titrée (hors les athlètes supplémentaires) de Triathlon et de Duathlon.

2.3 Championnats de France Individuels Jeunes

2.3.1 Remise des dossards

Pour les championnats de France Individuels Jeunes (triathlon, duathlon, aquathlon) les dossards de plusieurs concurrents d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la même ligue sur présentation de sa licence fédérale et de la licence fédérale de chaque concurrent concerné, sous réserve préalable de la présentation d'une procuration des clubs concernés (électronique ou papier).

2.3.2 Conditions de participation

- **Le Championnat de France individuel de Duathlon & Aquathlon :**

➤ Après sélection par leur ligue régionale, les athlètes s'inscrivent directement via Espace Tri 2.0 avec paiement des droits d'inscription correspondants.

Quotas pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Duathlon et Aquathlon	
Qualification d'office	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
Quotas attribués aux Ligues Régionales	Les quotas sont fixés par un pourcentage du nombre de licenciés par catégorie. Les athlètes terminant aux trois premières places du championnat de France de l'année N-1, octroieront chacun un quota "performance" à leur ligue d'appartenance N-1 dans la catégorie du championnat considéré de l'année N.
Quota supplémentaire	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif minimum exigé et fixé à : <ul style="list-style-type: none"> • Aquathlon : 150 points (barèmes Class Tri), à concurrence de 20 par catégorie. • Duathlon : 150 points (barèmes Class Tri) ou 85 points en Course à pied (barème Class Tri), à concurrence de 5 par catégorie. <p>La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. . La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.</p>

- **Le Championnat de France individuel de Triathlon :**

➤ Après sélection de la Fédération Française de Triathlon, les athlètes s'inscrivent directement via Espace Tri 2.0 avec paiement des droits d'inscription correspondants.

- Les athlètes devront préalablement participer à la 1/2 finale (accès libre) à laquelle leur ligue régionale est rattachée :

1/2 Finale Nord	1/2 Finale Nord-Est	1/2 Finale Sud-Est
Hauts de France Ile-de-France	Grand-Est Bourgogne-Franche-Comté	Auvergne-Rhône-Alpes Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse
1/2 Finale Sud-Ouest	1/2 Finale Centre-Ouest	
Occitanie Nouvelle Aquitaine	Bretagne Centre-Val de Loire Normandie Pays de la Loire	

- Cas particulier des DOM-TOM : chaque Ligue Régionale détermine ses modalités de sélection dans le respect des quotas attribués.

Quotas pour le Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon	
Qualification d'office	Les athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau ou sur la liste Espoirs au 1er janvier de l'année considérée.
Quotas attribués à chaque 1/2 finale	Les quotas de chaque 1/2 finale sont fixés par un pourcentage national du nombre de licenciés par catégorie d'âge. Les athlètes terminant aux trois premières places du championnat de France de l'année N-1, octroieront chacun un quota "performance" à leur inter-ligue d'appartenance dans la catégorie du championnat considéré de l'année N.
Quota supplémentaire	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire, à la demande expresse d'une ligue, sur la base d'un niveau sportif minimum exigé et fixé à 150 points (barèmes Class Tri) et à concurrence de 5 par catégorie. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet.. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.

2.3.3 Classement par Équipe

Lors des Championnats de France Individuel Jeunes, un classement par équipe est établi par catégorie et par sexe, délivrant ainsi les titres de « Champion de France par Équipe » par catégorie.

Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe sur une course individuelle, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club (trois équipiers) ayant le plus faible capital de points, qui est classée première, à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points, qui est classée dernière.

2.4 Championnats de France Individuel “Toutes Catégories” et “Groupes d'Âge”

Les athlètes inscrits sur l'une des listes ministérielles ont accès au titre de « Champions de France Individuel Toutes Catégories », mais n'ont pas accès aux titres par catégories d'âges.

Compétition :

- Tous les concurrents de même sexe et prendront le départ de la même vague.
- Dans le cas où le championnat serait couplé à une épreuve ouverte aux non licenciés, ceux-ci prendront le départ d'une course spécifique (départ décalé).
- Toutes les personnes titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon Compétition, validée selon les modalités précisées dans le paragraphe 2.2.1 *Généralité*, pourront participer au championnat dans la limite des places disponibles définies par l'organisateur.
- En plus du classement “Toutes Catégories” délivrant les titres de Champion.ne de France Individuel homme et femme, est défini un classement par groupe d'âge et par sexe, délivrant les titres de Champion.ne.s de France Individuel concernés. Un même athlète peut se voir attribuer le titre “Toutes Catégories” et le titre de sa catégorie d'Âge.
- Dans le cadre des championnats de France Individuel de Triathlon et Duathlon, le classement « **Toutes Catégories** » homme et femme donne accès à la grille de prix afférente au championnat considéré.

2.5 Championnat de France Individuel de Paratriathlon

Conditions de participation :

- Il est ouvert à toutes les catégories de handicap.
- La classification et les règles de courses « I.T.U. » sont appliquées.
- Un licencié d'une Fédération affiliée à l'I.T.U. peut participer. Ce dernier ne pourra pas prétendre à un titre de Champion.ne de France.
- Seuls les athlètes classifiables selon les règles I.T.U. et possédant une licence Fédération Française de Triathlon rentreront dans le classement de course par catégorie.

2.6 Championnat de France de Bike & Run

Conditions de participation :

Les équipes seront constituées de deux personnes issues du même club.

Compétition :

- Le Championnat de France se dispute sur une distance d'environ 15 km.
- La distance sera ajustée en fonction de la difficulté du parcours afin que le temps de course du vainqueur soit d'environ une heure.
- Dans le cadre de course en boucles, les concurrents doublés ne sont pas éliminés.

- Lors d'épreuves décernant plusieurs titres de catégories différentes (Master ou toutes catégories) une même équipe vétérans peut être classée en catégorie Master et toutes catégories. Elle a, à ce titre, accès à l'éventuelle grille de prix .

2.7 Championnats de France des Raids Adultes

Ce règlement présente les modalités et le fonctionnement des qualifications pour le Championnat de France des Raids.

Les labels des épreuves sont attribués par la Fédération Française de Triathlon, sur proposition de la Mission Raids :

- Challenge (Manches Qualificatives pour le Championnat de France)
- Championnat de France

Les modalités de déroulement de course sont précisées dans un cahier des charges initié par la Commission des Épreuves Nationales et la Mission Raids.

L'inscription se fait directement sur Espace Tri 2.0 au minimum 6 jours avant la compétition, sous réserve de places disponibles.

Les athlètes concourant pour le challenge sont licenciés « compétition » à la F.F.TRI. au moins 15 jours avant la participation à la manche qualificative considérée..

L'ensemble des participants d'une même équipe porteront la même tenue durant la course et sur le podium.

2.7.1 Manches qualificatives

Le challenge est composé d'environ 10 étapes inscrites au calendrier national de la F.F.TRI. et réparties sur l'ensemble du territoire et sur les quatre saisons.

Différents formats de course sont proposés (1 jour, 2 jours, + 2 jours).

Le nombre d'équipiers peut être différent d'une étape à l'autre, il peut être de 2,3 ou 4 équipiers en fonction de la manche du challenge.

Chaque organisateur définit les conditions de courses de son épreuve dans le strict respect des Règles techniques et de Sécurité (RTS).

Les équipes :

Un team est un regroupement d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou de licenciés individuels. Chaque team est libre de composer son équipe comme il le souhaite, avec l'accord des athlètes. La Fédération n'intervient pas dans la composition d'équipes, ni en arbitrage de coureurs ayant couru pour d'autres équipes sur les manches. Les coureurs sont souverains pour valider leur participation à un team.

La fédération se réserve le droit de refuser des noms d'équipes inappropriés. Par défaut, l'équipe portera alors les noms de famille des équipiers.

Les équipes sont composées de 4 équipiers seniors et vétérans.

Dans le cas de changement d'équipe en cours d'année, le coéquipier partant ne pourra plus marquer de point pour sa nouvelle équipe dans la même catégorie de sexe.

2.7.2 Le classement

- **cadre général**

Le classement est individuel, chaque athlète peut concourir avec l'équipe/team de son choix tout au long de la saison. En fonction du résultat de l'équipe/team sur une manche qualificative, chaque membre de l'équipe engagée se voit attribuer des points comptant pour le classement général individuel.

Au 31 mai de l'année N, les équipes devront être constituées pour le Championnat de France, les points de chaque athlètes seront cumulés afin de définir une Ranking List pour la sélection au Championnat de France

Les points pris en compte seront ceux de la catégorie de genre choisie pour le Championnat de France. Cela signifie que les points marqués en mixtes, ne comptent que pour la catégorie mixte, idem en femme et en homme.

- **Catégories de classement**

- Féminin (équipes 100% féminines)
- Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves)
- Masculin (équipes 100% masculines)

- **Classement par catégorie**

Chaque manche attribue un nombre de

points par catégorie 1er = 40 points (chaque équipier marque 40 points)

2ème = 35 points

3ème = 30 points

4ème = 27 points

5ème = 26 points

...30 ème et plus = 1 point

2.7.2 Championnat de France

L'organisateur définit le nombre d'équipes inscrites en fonction des capacités d'accueil. Les équipes qualifiées pour la finale sont alors sélectionnées dans l'ordre de leur classement final du challenge.

En fonction du nombre de places, les catégories (hommes, mixtes, femmes) seront représentées au prorata du nombre d'équipes classées à l'issue du challenge.

Par exemple : si 100 équipes sont admises à la finale et qu'on a 200 équipes hommes classées, 50 équipes mixtes classées et 15 équipes femmes classées ; on aurait la représentativité suivante à la finale : 75 équipes hommes, 19 équipes mixtes, 6 équipes femmes.

Pour être classé dans une catégorie, obligation de se qualifier dans cette catégorie.

Dans le cas d'épreuve avec assistant – remplaçant, l'organisateur détermine un nombre de sections obligatoires pour la ou les femmes des équipes mixtes.

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. compétition. (Licence validée) au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

La composition de l'équipe est à minima de 2 équipiers sur les 4 ayant marqué des points.

Pour une finale à 3 :

- 3 équipiers ayant marqué des points
- 2 + 1 joker (coureur n'ayant pas couru parmi les 4)

Pour une finale 4 :

- 4 équipiers ayant marqué des points
- 3 + un des 2 autres équipiers ayant marqué des points
- 2 + 2 joker (2 coureurs n'ayant pas couru parmi les 4)

Récompenses :

La première équipe de chaque catégorie du challenge sera invitée à la finale nationale (prix de l'inscription à la course) pris en charge à part égale par la fédération et l'organisateur de la finale.

Le team qui a eu une équipe vainqueur l'année N (dans chaque catégorie) qualifie automatiquement dans la même catégorie une équipe pour le Championnat de France l'année suivante sans contrainte liée au nom des équipiers.

A défaut, si le team n'existe plus, l'équipe vainqueur l'année N sera qualifiée automatiquement dans la même catégorie une équipe pour le Championnat de France l'année suivante. Elle devra obligatoirement être composée de plus de 50% des coureurs ayant couru la finale N.

2.8 Championnat de France des Raids Jeunes

Format de course :

Il peut se dérouler en deux journées si l'organisation prévoit un prologue. Dans ce cas le temps total de course des deux journées cumulées ne dépassera pas le temps maximum prévu pour le format.

	Jeunes : 6 - 9	Jeunes : 8 - 11	Jeunes : 10 - 13	Jeunes : 12 - 19
Durée minimum (pour le dernier) **	< 2h	de 2h à 3h	de 3h à 4h	de 4h à 5h

** : Les valeurs exprimées sont des durées totales de course incluant les périodes de repos, d'ateliers techniques, de restauration ...

Accès à la compétition :

L'organisateur définit lors du dépôt du dossier de candidature le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil.

Le nombre d'équipe pour chaque catégorie d'âge, minimes, cadets, juniors, est identique et à minima de 30 par catégorie.

15 jours avant l'épreuve, la fédération en concertation avec l'organisateur :

- redistribue les places disponibles si toutes les catégories ne sont pas complètes
- définit un quota par club en fonction des équipes inscrites si le nombre de places disponibles est insuffisant.

Dans la mesure où les quotas ne sont pas remplis, l'organisateur pourra accepter des concurrents non-licenciés à la condition de prévoir un départ décalé ou une variante de parcours (allègement d'une section). Ces concurrents devront s'acquitter d'un pass compétition.

Les équipes sont composées de 2 équipiers de même catégorie d'âge et licenciés auprès de la F.F.TRI. au plus tard au moment de leur inscription. Un seul licencié F.F.TRI. de nationalité étrangère peut être admis dans l'équipe.

Exception : une équipe peut être composée d'athlète cadets et d'un athlète junior. Dans ce cas, l'équipe est classée dans la catégorie junior.

Formation et nom des équipes :

Les équipes concourant pour le championnat de France sont composées d'athlètes licenciés F.F.TRI. (Licence validée) au moment de leur inscription.

Les équipes sont composées d'athlètes d'un même club, de clubs différents ou d'individuels.

Catégories de classement :

Féminin (équipes 100% féminines) ;

Mixte (au moins 1 femme et 1 homme à chacune des épreuves) ;

Masculin (équipes 100% masculines).

2.9 Coupe de France des Clubs**2.9.1 Coupe de France des Clubs de Triathlon et Duathlon**

Quotas pour la Coupe de France des Clubs Triathlon / Duathlon Homme et Femme								
Qualifiés d'offices	Les équipes de clubs masculins et féminins de la 1ère et 2ème division de l'année considérée.							
	Les équipes de clubs classées de 1 à 5 du challenge masculin et du challenge féminin de la Coupe de France des clubs de Triathlon/Duathlon de l'année N – 1.							
Quotas attribués aux ligues régionales	<i>Pour chaque sexe, chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées</i>							
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">1 à 10 clubs : 1 qualifié</td> <td style="width: 50%;">41 à 50 clubs : 5 qualifiés</td> </tr> <tr> <td>11 à 20 clubs : 2 qualifiés</td> <td>51 à 60 clubs : 6 qualifiés</td> </tr> <tr> <td>21 à 30 clubs : 3 qualifiés</td> <td>61 à 70 clubs : 7 qualifiés</td> </tr> <tr> <td>31 à 40 clubs : 4 qualifiés</td> <td>71 à 80 clubs : 8 qualifiés</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus.</p>	1 à 10 clubs : 1 qualifié	41 à 50 clubs : 5 qualifiés	11 à 20 clubs : 2 qualifiés	51 à 60 clubs : 6 qualifiés	21 à 30 clubs : 3 qualifiés	61 à 70 clubs : 7 qualifiés	31 à 40 clubs : 4 qualifiés
1 à 10 clubs : 1 qualifié	41 à 50 clubs : 5 qualifiés							
11 à 20 clubs : 2 qualifiés	51 à 60 clubs : 6 qualifiés							
21 à 30 clubs : 3 qualifiés	61 à 70 clubs : 7 qualifiés							
31 à 40 clubs : 4 qualifiés	71 à 80 clubs : 8 qualifiés							
Quotas supplémentaires	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire de clubs à la demande expresse d'une Ligue. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.							

- Les clubs de Division 1 et 2 (Homme et Femme) doivent obligatoirement participer à la coupe de France de Triathlon (ou Duathlon) sous peine de pénalité financière (cf. Tableau "Liste des pénalités").
- Trois à cinq concurrent.e.s constituent l'équipe de course, dont obligatoirement au moins un athlète de nationalité française au départ.
- Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.
- Le départ est normalement donné toutes les minutes dans l'ordre inverse au classement de la précédente Coupe de France. Les dix derniers clubs partent avec un écart de deux minutes. L'ordre de départ par épreuve est le suivant : les équipes n'ayant pas participé à l'épreuve l'année N-1, puis les équipes ayant participé à l'épreuve (deux équipes d'un même club ne peuvent pas se suivre).

- Le classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe contre la montre, sans distinction de nationalité.
- Un classement général par discipline est effectué, déterminé par l'addition des classements féminins et masculins d'un même club dans la discipline concernée. Ce classement définit le vainqueur de la Coupe de France de Triathlon et de Duathlon, et donne accès à la grille de prix afférente à cette compétition (en cas d'égalité le cumul de temps des deux équipes déterminera le classement final) .

2.9.2 Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon

Les jeunes constituent des équipes dont l'ordre de départ est le suivant : une fille, un garçon, une fille, un garçon. Le nombre d'équipes d'un même club pouvant accéder au podium n'est pas limité. Chaque club présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

Le titre attribué est « vainqueur de la Coupe de France des Clubs Jeunes ».

2.9.3 Challenge National des Clubs de Triathlon Masters

Chaque club peut inscrire directement une équipe par catégorie (homme, femme et mixte). Ce dernier présente ses athlètes dans la même tenue de présentation et de compétition aux couleurs et au nom du club.

2.10 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon

Conditions de participation :

- Chacun de ces concurrents justifie de son appartenance à la Ligue Régionale concernée par la présentation de sa licence fédérale de l'année considérée.
- L'épreuve est accessible aux catégories benjamin, minime, cadet et junior :
 - o l'équipe benjamine est composée uniquement de benjamins,
 - o l'équipe minime peut être composée de minimes et de benjamins,
 - o l'équipe cadette peut être composée de cadets, de minimes et de benjamins,
 - o l'équipe junior peut être composée de juniors, de cadets et de minimes.

Exceptionnellement les athlètes de la catégorie "Benjamin" partiront avec les autres catégories.

- Un seul athlète de nationalité étrangère maximum est accepté dans la composition de l'équipe.
- Les dossards d'une même ligue peuvent être retirés par un membre de la ligue sur présentation de sa licence fédérale.
- Tous les concurrents d'une même ligue porteront une tenue identique aux couleurs et au nom de leur ligue.
- Des équipes peuvent être constituées avec les athlètes remplaçants appartenant à différentes ligues. La composition des équipes devra respecter les catégories des âges des équipes participant au championnat. Ces équipes composées de remplaçants n'intègrent pas le classement final.

Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon	
Quotas attribués aux ligues régionales	<p><u>Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 équipes Junior + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Junior à l'année N-1.

	<ul style="list-style-type: none"> • 3 équipes Cadet + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Cadet à l'année N-1. • 3 équipes Minime + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Minime à l'année N-1. • 3 équipes Benjamin + 1 équipe supplémentaire pour la Ligue Régionale Championne de France Minime à l'année N-1.
Quotas supplémentaires	La Commission des Epreuves Nationales peut accorder un quota supplémentaire d'équipes à la demande expresse d'une Ligue et avec l'accord de l'organisateur sur ses capacités d'accueil. La demande doit être formulée par écrit avant la date indiquée sur le formulaire réservé à cet effet. La réponse sera donnée sous 2 jours à compter de cette date.

Compétition :

- L'ordre de départ est le suivant : une fille, un garçon, une fille, un garçon.
- Le format de course est un relais par équipe de quatre (2 filles et 2 garçons) sur une distance XS.

Classement :

- Le classement de l'équipe de ligue s'effectue à l'arrivée du quatrième concurrent.
- Dans chaque catégorie, une seule équipe par ligue peut accéder au podium.

2.11 Championnat de France des Clubs de Relais Mixte de Triathlon

Les titres attribués :

- Champion de France des Clubs Jeunes de Relais Mixte (s'adresse à des équipes uniquement composées d'athlètes Cadet ou Junior).
- Champion de France des Clubs de Relais Mixte.

Conditions de participation :

- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par un membre du club sur présentation de sa licence fédérale.
- Le Championnat de France des Clubs de relais mixte est accessible de la catégorie Cadet/Cadette à la catégorie Vétéran.
- Les clubs devront engager 4 athlètes (2 hommes, 2 femmes). Ces clubs auront la possibilité, par un système de prêt, d'intégrer 1 athlète d'un autre club pour compléter l'effectif de l'équipe, sur présentation d'un accord écrit du club d'appartenance lors du retrait des dossards.
- Tous les athlètes devront porter la tenue du club support. Le club support étant le club d'appartenance de la majorité des triathlètes composant l'équipe.

Cas particulier :

La Direction Technique Nationale a la possibilité d'inscrire jusqu'à 3 équipes nationales composées d'athlètes de son choix. L'ensemble des coéquipiers porteront la tenue de l'équipe de France ou à défaut une tenue de course identique, logotée « équipe de France »

Compétition :

- L'épreuve se déroule sur un format de course intégrant 4 distance XS (ou assimilé).
- L'ordre de départ est le suivant : une femme, un homme, une femme, un homme.
- Le format de course est un relais par équipe de quatre sur une distance XS.
- Le passage de relais s'effectue dans la zone prévue et par un contact physique entre coéquipiers.

Classement :

Le classement de l'équipe de club s'effectue à l'arrivée du quatrième coéquipier.

Divers :

Le championnat servira d'épreuve sélective au Championnat d'Europe suivant l'organisation du Championnat de France de l'année N. Cette sélection est ouverte uniquement aux équipes de club composées de 4 athlètes d'un même club.

Cette sélection est effective pour :

- l'ETU Triathlon Club European Championships,
- l'ETU Triathlon Juniors Club European Championships.

2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3

(*) Validation par la ligue sur Espace Tri 2.0
j = Date de l'épreuve

		Division 1		Division 2		Division 3			
		Homme	Femme	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme	
		DU / TRI	DU / TRI	DU / TRI	TRI	DU	TRI / DU	TRI	
		Championnat Type A				Championnat Type B			
Nombre d'étapes		5 étapes		4 étapes		- Sélectif ligue - 1/2 finale zone - Finale		- Sélectif ligue - 1/2 finale zone - Finale	
Nbr d'équipes Maximum		16 équipes		16 équipes		Quotas / zone		Quotas / zone	
Nbr de participants par équipe (catégorie d'âge selon distance de course)		5 athlètes (Tri) 3 à 5 athlètes (Du) <i>dont 1 français</i>		5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 2 français</i>		5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 2 français</i>		5 athlètes max 3 athlètes min <i>dont 3 français</i>	
Athlètes supp. si Club Ecole de Triathlon	***	3		3		3		3	
	**	2		2		2		2	
	*	1		1		1		1	
Équipe Sup. de 3 à 5 athlètes (Ca/Ju/U23) sur les étapes de D2	Ecole Triathlon "Excellence Nationale Jeune"	oui		non		non		non	
Dépôt du dossier d'engagement (n+1)		31 oct		31 oct		-		-	
Dépôt des tenues		1er fév		1er fév		-		-	
Date limite validation de licence compétition (*)		en cas de mutation : 31 janvier de la saison en cours en l'absence de mutation : J-15 jours avant chaque étape							
Publication protocole médical		31-déc.		-		-		-	
Obligation de participation à la Coupe de France des Clubs		Oui		Oui		Non		Non	
Droit d'accès	Ecole Tri *, ** ou ***	0 €		0 €		0 €		0 €	
	Non labellisé	10 000 €		3 000 €		0 €		0 €	
Montant d'inscription aux étapes		150 € / étape		150 € / étape		150 € / étape		150 € / étape	
Inscription des équipes (Club)		J - 6 jours				J - 6 jours		J - 6 jours	
Publication de la composition des équipes		J - 5 jours		J - 5 jours		J - 5 jours		J - 5 jours	
Exposé de course (en ligne sur site F.F.TRI.)		à J- 5 jours				à J- 5 jours pour les Finales et demi finales			
Course spécifique		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Format Aspiration Abri = Drafting		Oui	Oui	Oui	Oui	1/2 Finales : Oui / Finale : Oui			
Elimination vélo (dépassé)		1 tour	2 tours	1 tour	2 tours	2 tours	1 tour	2 tours	

Championnat Type A - Attribution de point par étape			
1 ère équipe	20 points	10 ème équipe	8 points
2 ème équipe	18 points	11 ème équipe	7 points
3 ème équipe	16 points	12 ème équipe	6 points
4 ème équipe	14 points	13 ème équipe	5 points
5 ème équipe	13 points	14 ème équipe	4 points
6 ème équipe	12 points	15 ème équipe	3 points
7 ème équipe	11 points	16 ème équipe	2 points
8 ème équipe	10 points	Non classées (DNF/DSQ)	2 points de - que le dernier
9 ème équipe	9 points	Forfait (DNS)	0 point

2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course

Championnats concernés :

Division 1 Triathlon Homme et Femme
Division 1 Duathlon Homme et Femme
Division 2 Triathlon Homme et Femme
Division 2 Duathlon Homme

2.12.2.1 Conditions de participation

Chaque club de Division 1 et 2 est tenu de faire un dépôt de candidature selon le tableau récapitulatif ainsi que les modalités ci-dessous :

- De confirmer sa participation au Championnat de France des Clubs concerné, avant le 31 novembre, par retour du dossier d'engagement communiqué par la direction de la Vie Sportive de la Fédération Française de Triathlon.
- De retourner à la Fédération Française de Triathlon l'attestation sur l'honneur signée du Président du club précisant « avoir pris connaissance de la Réglementation Sportive et de la Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur ».
- De transmettre, avant le 1er février, le « bon à tirer de la tenue » de compétition de la nouvelle saison (bonnet compris pour le Triathlon). Dans le cas de conflit de couleur entre plusieurs équipes, la priorité de ce choix sera donnée en fonction de l'antériorité d'utilisation la saison précédente dans la division concernée et du classement de la saison précédente.

Cas particuliers :

- Un club dont une équipe participe au Championnat de France des Clubs de Division 1 ne peut engager d'équipe en Division 2 dans la même discipline. Un club ne peut engager qu'une seule équipe dans la même discipline et la même catégorie de sexe.
- Tout classement sur une Épreuve Nationale ne sera officiellement validé par la Commission Nationale Sportive qu'après épuisement de toute procédure de recours.
- Les clubs de Division 1 et 2 (Homme et Femme) doivent obligatoirement participer à la Coupe de France de Triathlon (ou Duathlon) sous peine de pénalité financière (cf. Tableau "Liste des pénalités).

Surveillance médicale :

Les athlètes participant au Championnat de France des Clubs de Division 1 devront obligatoirement satisfaire à une surveillance médicale. Les modalités de cette surveillance médicale seront précisées aux clubs avant la saison.

Inscription à l'étape :

A chaque étape, les clubs s'acquittent du montant des droits d'inscriptions à l'étape considérée.

Les clubs sont tenus d'inscrire une équipe, jusqu'à 10 athlètes pouvant entrer dans la composition de cette dernière, au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape.

La composition de l'équipe prenant le départ, parmi les 10 athlètes inscrits, doit être communiquée à l'arbitre principal au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

La présentation des licences n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins les concurrents doivent pouvoir présenter leur licence fédérale en cas de requête.

Cas particulier :

Les clubs de Triathlon ou de Duathlon de Division 1 labellisés " Ecole de Triathlon d'Excellence Nationale Jeune " peuvent inscrire sur une ou plusieurs étapes de Division 2 de leur choix, dans la discipline considérée, une équipe composée de trois à cinq athlètes de catégorie U23 ou moins, et de nationalité française. Ces équipes devront satisfaire aux mêmes conditions d'accès et de participation que les équipes engagées sur la division concernée.

Identification des Athlètes :

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques en compétition et lors de la cérémonie protocolaire aux couleurs et au nom du club.

La tenue compétition comprend :

Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté en Triathlon.

La tenue de cérémonie comprend :

Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course

Les coureurs ont la possibilité pour l'activité natation (Triathlon), si la température de l'eau le permet ou l'impose, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

En complément des dispositions ci-dessous, l'athlète doit porter :

- Numéro inscrit par tatouages sur le bras et l'avant d'une cuisse. Aucun dossard n'est autorisé ni en vélo et ni en course à pied.
- Un bonnet de bain numéroté et au nom du club fourni par l'équipe.
- Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape) sera apposée sur le devant.
- Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI. à chaque étape).

Les champion-ne-s de France et/ou du Monde en titre peuvent porter une tenue distinctive au sein de l'équipe.

Promotion de l'Athlète :

Le nom de famille doit être imprimé en majuscule sur la tenue compétition, à moins que le nom ne compte plus de 9 lettres, dans ce cas, les minuscules seront utilisées après la première majuscule.

Les caractéristiques obligatoires à respecter sont les suivantes :

- 1) Police :
 - a) Arial
 - b) Hauteur minimum : 5 cm
 - c) Largeur totale : maximum 15 cm
- 2) Couleur :
 - a) Si la tenue est de couleur sombre, les lettres doivent être blanches.
 - b) Si la tenue est de couleur claire, les lettres doivent être noires.

- 3) Position : dans le bas du dos, au-dessous de la taille pour qu'il soit clairement visible quand l'athlète est sur le vélo.

Sponsors :

Le traitement des sponsors particuliers à chaque athlète est de la responsabilité des clubs.

Numérotation attribuée :

Pour la Division 1 :

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course.

Le Club Champion de France de l'année N se voit attribuer l'année N + 1 les numéros 1 à 5, le Club deuxième 6 à 10, ...le dixième 46 à 50, et ainsi de suite (soit 5 numéros par club).

Pour la Division 2 :

Le classement de l'année précédente sert de base à l'attribution des numéros de course :

- a) Les 3 clubs masculins descendant de D1 se voient attribuer l'année N+1 les numéros de 1 à 5, 6 à 10 et 11 à 15 dans l'ordre du classement général de la D1. Idem pour les 3 clubs féminins.
- b) La suite de la numérotation jusqu'à la 13^{ème} équipe masculine et la 11^{ème} équipe féminine est attribuée l'année N+1 en fonction du classement au Championnat de France des Clubs D2 de l'année précédente.
- c) Les 3 premiers clubs masculins et les 3 premiers clubs féminins de Division 3 accédant à la Division 2 prennent les numéros de 66 à 80 pour les hommes et 56 à 70 pour les femmes dans l'ordre de classement de la finale de Division 3.

2.12.2.2 Conditions de course

Aire de départ :

Le placement dans l'aire de départ sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes (5 athlètes maximum).
- Placement des équipes supplémentaires dans un box spécifique.
- Sur l'aire de départ, les équipes choisissent leur emplacement suivant l'ordre du classement général avant l'étape en cours.

L'équipe ne respectant pas les horaires définis par l'Exposé Course, se verra appelée en dernière position lors de la procédure de départ de la course, et se positionne dans l'emplacement restant.

Si plusieurs équipes sont pénalisées, elles seront appelées dans l'ordre de constatation de la faute commise.

Aire de transition :

Le placement dans l'aire de transition sera réalisé de la manière suivante :

- Placement des équipes de (5 athlètes suivant le classement général avant l'étape en cours et suivant la numérotation établie à l'année pour la 1^{ère} étape).
- Placement des équipes supplémentaires dans un box spécifique.

A l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émarge la composition de l'équipe.

Dès que l'athlète pénètre dans l'aire de transition, il doit être en conformité (vélo et tenues). Les arbitres assureront une permanence pour le contrôle facultatif préalable des prolongateurs et des tenues de course.

Deux coachs maximum par équipe clairement identifiés par le badge délivré par l'organisateur sont autorisés dans l'aire de transition. Ces derniers devront revêtir une tenue de club.

La zone de chaque équipe est matérialisée au sol permettant ainsi à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course. Tout dépôt de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

Exposé de course :

L'exposé de course reprenant les descriptions techniques et spécifiques de chaque étape est accessible sur le site Internet fédéral avant chaque étape, et est transmis par email aux clubs en amont de cette dernière.

La ou les plages horaires seront mises en place pour assurer :

- La remise aux dirigeants des transpondeurs et des « tattoos » des équipes.
- Une permanence « technique » et « réglementaire » des spécificités des courses.

Les horaires seront précisés sur l'exposé de course.

Disqualification :

Les fautes suivantes entraînent une disqualification (liste non-exhaustive) :

- Utilisation du matériel d'un athlète n'entrant pas dans la composition de l'équipe de course,
- Parcours coupé,
- Gêne volontaire,
- Comportement antisportif.

Assistance technique :

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans l'exposé de course.

L'utilisation de matériel récupéré aux points d'assistance est autorisée pour tous les concurrents.

Classement de l'étape :

Un classement des équipes est établi sur chaque étape. Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans distinction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première) à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

Le classement se fait sur la base du classement individuel, dans lequel les athlètes supplémentaires ne sont pas pris en compte.

Dans le cas d'une étape comprenant plusieurs épreuves dont l'une ou plusieurs sont annulées, le résultat des épreuves courues sert de base au classement de l'étape. La totalité des points prévus est attribuée.

Pour les étapes se déroulant en deux épreuves, les trois premiers classés de la première épreuve (appelée « prologue ») se verront attribuer respectivement 3, 2, et 1 point au total des points du classement général.

Un coefficient multiplicateur de 1,5 est appliqué aux points obtenus à la dernière étape du circuit.

Le classement général du circuit est établi en additionnant les points obtenus par chaque équipe de Club.

Le classement général final du Championnat de France des Clubs est établi en additionnant les gains de points obtenus sur la totalité des épreuves.

Le Club obtenant le plus grand nombre de points à l'issue du circuit est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, est déclaré premier le Club ayant obtenu le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de deuxièmes places, et ainsi de suite.

En cas de nouvelle égalité, le classement de la dernière étape courue détermine le classement.

Le classement général est effectué en tenant compte uniquement du classement des étapes réalisées.

Accès à la grille de prix finale :

Division 1 :

La grille de prix est communiquée aux clubs dès validation du budget fédéral par l'Assemblée Générale Fédérale. La procédure de règlement des primes est déclenchée au plus tard 30 jours après la validation des résultats du classement général final et sous réserve des procédures éventuelles liées aux contrôles antidopage.

Divisions 2 et 3 :

Il n'y a pas de grille de prix liée au classement final du Championnat. La grille de prix par étape est laissée à la discrétion des organisateurs.

2.12.3 Championnat Type B (Élimination Directe) - Description des règles de course

Championnats concernés :

Division 2 Duathlon Femme
 Division 3 Duathlon Homme
 Division 3 Triathlon Homme et Femme

2.12.3.1 Conditions de participation

Le Championnat de France de club se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux consécutifs :

Niveau 1 : Sélection régionale (la ou les courses se disputent sur le territoire de la Ligue Régionale)

Niveau 2 : ½ Finale par zone

Niveau 3 : Finale nationale

Accès aux ½ finales et finale nationale :

NIVEAU 1 : SELECTIF REGIONAL
Tous les clubs de la Ligue Régionale ont accès à la ou les courses régionales sélectives et il appartient à la Ligue Régionale de déterminer ses propres modalités de sélection.

NIVEAU 2 : ½ FINALE ZONE Nord / ½ FINALE ZONE Nord Est ½ FINALE ZONE Sud Est / ½ FINALE ZONE Sud Ouest / ½ FINALE ZONE Centre Ouest					
Quotas des clubs qualifiés (Chaque Ligue Régionale dispose d'un quota d'équipes qualifiées pour les ½ finales)					
De 1 à 10 clubs : 1 qualifié					De 11 à 20 clubs : 2 qualifiés
De 21 à 30 clubs : 3 qualifiés					De 31 à 40 clubs : 4 qualifiés
De 41 à 50 clubs : 5 qualifiés					...
Puis un qualifié supplémentaire par tranche de 10 clubs en plus, avec un maximum de 20 équipes qualifiées par ligue.					
Répartition des Zones	ZONE NORD	ZONE NORD EST	ZONE SUD EST	ZONE SUD OUEST	ZONE CENTRE OUEST
	Hauts de France Ile de France	Grand Est Bourgogne - Franche Comté * Un quota supplémentaire sera accordé	Auvergne - Rhône Alpes Provence Alpe Côte d'Azur Corse	Occitanie Nouvelle Aquitaine	Pays de la Loire Bretagne Centre-Val de Loire Normandie
	Les ligues Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Réunion peuvent être rattachées à la zone de leur choix				

NIVEAU 3 : FINALE NATIONALE	
Qualification d'office	Les Ligues Régionales d'Outre-Mer bénéficient d'un club par sexe qualifié d'office pour la finale. Les modalités de sélection sont déterminées par chaque ligue
Quotas de clubs qualifiés pour la Finale Nationale	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord sont qualifiées pour la finale.
	Les 3 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Nord Est sont qualifiées pour la finale.
	Les 5 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Est sont qualifiées pour la finale.
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Sud Ouest sont qualifiées pour la finale.
	Les 4 premières équipes du classement de la ½ finale de la zone Centre Ouest sont qualifiées pour la finale.
Règles complémentaires aux quotas	<u>1ère action</u> : La 1ère équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaitaires peut être repêchée
	<u>2ème action</u> : Si à l'issue de l'action 1 l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, la 2ème équipe classée au-delà du quota de la zone dont les équipes sont forfaitaires peut être repêchée
	Si à l'issue de l'action 2, l'effectif de la Finale est toujours inférieur au quota fixé, l'épreuve se déroulera à effectif réduit
	Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la finale disposent d'un délai supplémentaire jusqu'à J-3 inclus pour composer leurs équipes et s'inscrire auprès de l'organisation

Dans le cas où la Ligue Régionale n'organise pas de course sélective pour participer aux ½ finales, il lui appartient de déterminer les critères de qualification pour honorer son quota de clubs.

Les clubs doivent obligatoirement être sélectionnés par leur Ligue Régionale pour participer aux ½ finales, et participer à celles-ci pour accéder à la finale nationale. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Ils sont tenus d'informer la Direction de la vie sportive de leur non-participation à la finale, au plus tard 15 jours avant la date de cette épreuve, par courrier à la Fédération Française de Triathlon (cachet de la poste faisant foi).

Au-delà de cette date, une pénalité financière de 150 € appliquée et la place sera proposée au club suivant au niveau du classement de la ½ finale concernée, au profit de l'organisateur.

Cas particuliers :

Les équipes engagées sur un championnat de type A, peuvent participer à la ½ finale de leur zone dans la même discipline, sous réserve d'une sélection préalable de leur ligue régionale. Ces clubs n'ont pas accès à la finale considérée.

Les équipes engagées ne peuvent pas être composées d'athlètes ayant participé à une étape de division 1 ou 2 dans la même saison et discipline, avant la compétition concernée.

Cette restriction ne s'applique pas :

- aux licenciés des catégories d'âges junior et inférieures de nationalité française ;
- aux licenciés U23 de nationalité française ayant participé à une épreuve de division 1 ou 2 en tant qu'athlète supplémentaire ;
- ces équipes engagées en Division 3 ne peuvent monter en Division 2 quel que soit leur classement en finale.

Inscription à l'étape :

Les clubs labellisés « Ecole de Triathlon » pourront inscrire des concurrents supplémentaires. Ils ne participeront pas au classement club et leur emplacement dans le box de départ et dans l'aire de transition devra être différent de

celui de l'équipe de référence. Ces concurrents devront se conformer aux dispositions prévues par le chapitre 2.11.3 *Championnat de type B - Description des règles de course.*

Les clubs sont tenus fournir via le lien communiqué par la Direction de la Vie Sportive la liste des athlètes composant leur équipe au plus tard six jours avant la date de la première course de l'étape.

Après ce délai, seuls deux changements par équipe seront autorisés et devront être notifiés à l'Arbitre Principal :

- Soit au moment du retrait des dossards,
- Soit au plus tard une heure avant l'horaire d'ouverture officielle de l'aire de transition de la course.

Chaque club s'acquitte du montant des droits d'inscription directement auprès de l'organisateur au moment du retrait des dossards ou par paiement en ligne.

La présentation des licences n'est pas requise lors de l'émargement. Néanmoins les concurrents doivent pouvoir présenter leur licence fédérale en cas de requête.

Identification des Athlètes :

Chaque club présente ses athlètes dans des tenues identiques en compétition et lors de la cérémonie protocolaire aux couleurs et au nom du club.

La tenue compétition comprend :

Une combinaison tri-fonction, ou un boxer et singlet, ou un maillot de bain et singlet, et un bonnet de bain numéroté en Triathlon.

La tenue de cérémonie comprend :

Un survêtement complet (veste et pantalon) ou la tenue de course

Les coureurs ont la possibilité pour l'activité natation (Triathlon), si la température de l'eau le permet ou l'impose, de porter une combinaison isothermique, laquelle ne pourra être entièrement retirée que dans la zone club de l'aire de transition. La tenue club est obligatoire sous cette combinaison néoprène.

- Numéro inscrit par marquage sur le bras et l'avant d'une cuisse (tatouage pour la finale). Aucun dossard n'est autorisé ni en vélo et ni en course à pied.
- Un bonnet de bain numéroté et au nom du club fourni par l'équipe.
- Un casque muni d'une étiquette autocollante (fournie par la F.F.TRI.) sera apposée sur le devant.
- Sur le vélo, au niveau de la tige de selle, une étiquette double numérotation (fournie par la F.F.TRI.).

Numérotation attribuée :

La numérotation des équipes est définie en fonction des résultats des ½ finales de zone. Elle sera communiquée aux clubs lors de la communication de la Start-list de la compétition considérée.

Tous les athlètes devront être identifiés avec la numérotation attribuée.

2.12.3.2 Conditions de course

Niveau 1 : sélectif régional :

Chaque ligue est libre de mettre en place sur son territoire sa propre formule de course et ses propres modalités de sélection, sous réserve que la ou les épreuves sélectives se disputent sur une distance S au maximum, avec ou sans aspiration abri, avec ou sans courses séparées.

Afin de permettre à tous les clubs de s'inscrire dans un projet sportif valorisant, il est conseillé de ne pas limiter le sélectif de la ligue à une seule épreuve et de mettre en place un « challenge » comprenant à minima deux épreuves.

Niveaux 2 et 3 : ½ finales et finale nationale :

Les ½ finales et la finale se déroulent sur le format critérium, obligatoirement sur une distance S avec aspiration abri en formule individuelle.

Les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et devront être dissociés de tout autre course.

Aire de transition :

A l'entrée de l'aire de transition, chaque capitaine d'équipe appose son nom et émarge la composition de l'équipe.

Pour la finale, les équipes sont disposées dans l'aire de transition suivant la numérotation attribuée.

La zone de chaque équipe est matérialisée au sol, permettant ainsi à chaque équipier d'y déposer ses affaires de course. Tout dépôt de matériel hors de cette zone ou empiétant à l'extérieur sera sanctionné. Chaque athlète est responsable de son matériel et de son rangement.

Aire de départ :

Sur l'aire de départ, les équipes choisissent leur emplacement suivant leur ordre de placement dans l'aire de transition.

Assistance technique :

L'entraide matérielle entre les cinq concurrents identifiés comme faisant partie de l'équipe officielle d'un même club est autorisée.

Un ou plusieurs points d'assistance sont prévus sur le circuit cycliste. Le matériel pouvant y être déposé sera défini dans l'exposé de course.

Classement de la course :

Un classement informatique des équipes est établi sur chaque ½ finale et sur la finale nationale.

Ce classement est établi conformément aux dispositions prévues pour les classements par équipe, sans restriction de nationalité.

Le classement de la course est établi dans l'ordre croissant de l'équipe de club ayant le plus faible capital de points (classée première), à l'équipe de club ayant le plus fort capital de points (classée dernière).

Le classement se fait sur la base du classement individuel, dans lequel les athlètes supplémentaires ne sont pas pris en compte.

2.12.4 Liste des pénalités :

Pénalité		Division 1		Division 2		Division 3		
		Type A				Type B		
		H	F	H	F	F	H	F
		DU / TRI	DU / TRI	DU / TRI	TRI	DU	TRI / DU	TRI
1	Absence de surveillance médicale pour l'athlète	Interdiction de participation		-	-	-	-	-
2	Inscription en dehors des délais réglementaires (J-6)	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
3	Données athlète erronées (nation., sexe,... : Type A -> après validation par le club Type B-> après émargement (1 manquement par athlète)	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
4	Non-respect des horaires prévus sur l'exposé de course	Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ						
	Retard à la cérémonie protocolaire	50 €	50 €	50 €	50 €	-	-	-
	Absence à la cérémonie protocolaire	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-	-
5	Tenues non conformes en course ou protocole Type A -> Validé par la CNGE, en début de saison Type B -> Tenues identiques Une pénalité par tenue non conforme	150 €	150 €	150 €	150 €	-	-	-
6	Nombre d'équipiers sur le podium inférieur à 3 (1 manquement par équipe en défaut).	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
7	Athlète circulant sur les parcours d'une épreuve en cours	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
8	Coaching non réglementaire	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
9	Non-respect de l'obligation de participation à la Coupe de France des Clubs	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	-	-	-
10	Quotas de Nationalité Française dans l'équipe	non-respect = départ refusé = équipe forfait						
11	Equipe à 4 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5 (1)	10 pts pénalité (D1 Tri)		-				
12	Equipe à 3 (comprenant à minima 1 athlète de nationalité française) au lieu de 5 (1)	20 pts pénalité (D1 Tri)		-				
13	Equipe incomplète (moins de 3 équipiers)	non-respect = départ refusé = équipe forfait						
14	Equipe absente / forfait (DNS)	0 point (voir spécificité "Forfait d'équipe sur une étape")						
15	Equipe DNF ou DSQ	2 points de - / dernière équipe				-		
16	Vélo non conforme (Par vélo)	2 points de pénalité (1)						
17	Non arrêt de l'athlète après un carton rouge.	Procédure disciplinaire						

(1) Le classement des équipes de clubs sur l'épreuve s'effectue par l'addition des places à l'arrivée des trois concurrents les mieux classés. Les points de pénalités sont ajoutés à ce résultat.

Les manquements commis seront constatés par le corps arbitral, et transmis à la Commission des Epreuves Nationales après la course. Le.s manquement.s constaté.s ayant entraîné une pénalité financière seront notifiés par lettre recommandée avec avis de réception par la Commission des Epreuves Nationales au.x club.s concerné.s dans un délai de dix jours ouvrés après la proclamation des résultats.

➤ Les pénalités financières seront majorées de 100% à chaque renouvellement de la même faute.

- Une pénalité est appliquée au club dès lors qu'au moins l'un des manquements détaillés dans le tableau ci-dessus est constaté sur une étape.
- Les pénalités financières feront l'objet d'une facturation adressée au club concerné.

Forfait d'équipe sur une étape :

Pour chaque forfait d'équipe sur une étape d'un Championnat de type A, une facture de pénalité d'un montant de 1000 € sera adressée au club.

50% du montant sera reversé à l'organisateur de l'épreuve sur laquelle l'équipe était absente ou considérée comme « forfait » .

2.12.5 Règle du Coaching :

Le coaching se définit par l'accompagnement des athlètes avant, pendant et après la course par un coach. Dans ce cadre, le rôle du coach se limite :

- **Avant la course :**
 - A la récupération des transpondeurs et des informations relatives à la course,
 - A assurer le lien entre les athlètes, le Délégué Technique référent et l'Arbitre Principal.
- **Pendant la course :**
 - A la communication à destination des athlètes des informations de course (fait de course, pénalité, etc..).
- **Après la course :**
 - A assurer le lien entre les athlètes, le Délégué Technique référent et l'Arbitre Principal.
 - A déposer, au nom de l'équipe, d'éventuelles réclamations dans le respect des délais et formes prévus par la Réglementation Sportive.

Chaque club pourra définir au maximum deux coaches par étape, licenciés dans le club considéré. Ils seront clairement identifiés par un badge, remis à la première étape du championnat, et devront revêtir une tenue du club. Seuls les coaches **clairement identifiés** seront autorisés à accéder dans les zones prévues à cet effet.

Le coach aura accès exclusivement aux zones suivantes :

- l'Aire de Transition,
- le point d'Assistance Matériel,
- la zone de ravitaillement final.

L'utilisation d'appareils électroniques ou amplificateurs de voix est formellement interdit pour communiquer avec les athlètes.

2.12.6 Règles de montée / descente de division

À l'issue de la dernière étape du circuit considéré, les montées / descentes sont établies selon le tableau ci-dessous :

		Hommes	Femmes
Triathlon	Descente de D1 Montée de D2	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
	Descente de D2 Montée de D3	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
Duathlon	Descente de D1 Montée de D2	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places
	Descente de D2 Montée de D3	3 clubs Clubs au-delà de la 13ème place Clubs aux 3 premières places	

- Les clubs accédant à la division supérieure ou descendant en division inférieure devront dans tous les cas répondre aux conditions de participation de la division concernée.
- Si un club de Division 1 se désiste pour la saison suivante, ou s'il ne remplit plus les conditions de participation à la Division 1, sa rétrogradation lui est notifiée par courrier recommandé avec avis de réception. Les athlètes de ce club disposent d'un délai de 30 jours pour muter à compter de la date d'envoi de cette notification.

Règles complémentaires aux montées / descentes :

A l'issue de l'application des règles de montée/descente, et après prise en compte des équipes non classées pour forfait, des équipes se désistant pour la saison suivante ou des équipes ne remplissant plus les conditions de participation, si l'effectif prévu pour la saison suivante est inférieur au quota fixé, les règles suivantes s'appliquent en mettant en œuvre les deux actions d'abord sur la D1, puis sur la D2 :

1^{ère} action : Les clubs descendants sont réintégrés dans l'ordre du classement.

2^{ème} action : Si, à l'issue de l'action 1, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, les clubs de la division inférieure sont intégrés dans l'ordre du classement dans la limite du club classé à la septième place (pour la D3 : hors clubs ayant une équipe en D1/D2).

3^{ème} action : Si, à l'issue de l'action 2, l'effectif est toujours inférieur au quota fixé, le circuit considéré se déroulera à effectif réduit.

Le ou les clubs contactés pour compléter les effectifs de la division supérieure disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'accès à la division concernée pour composer leurs équipes.

Cas des clubs refusant l'accession à la division supérieure :

Pour les clubs obtenant leur montée sportivement, le refus d'accession à la division supérieure n'est pas accepté. Pour tout refus, le club concerné sera rétrogradé dans la division inférieure à celle à laquelle il évoluait.

Pour un club de Division 3 (ou Division 2 Femmes de Duathlon) refusant une montée dans la division supérieure, ce dernier se verra, pour la saison suivante, refuser l'accès à la finale du championnat concerné.